



**Assemblée générale
Conseil économique et
social**

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/205
E/1994/91
27 juin 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Quarante-neuvième session
Points 44, 45, 49, 52, 91, 92, 93,
94, 96, 99 et 101 de la liste
préliminaire*
RESTRUCTURATION ET REVITALISATION DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET
SOCIAL ET LES DOMAINES CONNEXES
CÉLÉBRATION DU CINQUANTIÈME
ANNIVERSAIRE DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES EN 1995
OUVERTURE DE NÉGOCIATIONS GLOBALES
SUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE
INTERNATIONALE POUR LE
DÉVELOPPEMENT
REVITALISATION DES TRAVAUX DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
QUESTIONS DE POLITIQUE
MACRO-ÉCONOMIQUE
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION
ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE
ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE
DÉVELOPPEMENT
AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT
DÉVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS
LES QUESTIONS RELATIVES À LA
SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE
ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES
ÂGÉES, AUX HANDICAPÉS ET À LA FAMILLE
PROMOTION DE LA FEMME

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
Session de fond de 1994
Points 2, 3, 4, 5 a), e), f) et
i), 6, 7 et 9 de l'ordre du jour
UN AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT
COORDINATION DES POLITIQUES ET
ACTIVITÉS DES INSTITUTIONS
SPÉCIALISÉES ET AUTRES ORGANES
DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU
SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU
SERVICE DE LA COOPÉRATION
INTERNATIONALE POUR LE
DÉVELOPPEMENT
QUESTIONS SOCIALES ET HUMANITAIRES
ET DROITS DE L'HOMME :
ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE,
AIDE HUMANITAIRE ET SECOURS EN
CAS DE CATASTROPHE
PROMOTION DE LA FEMME
DÉVELOPPEMENT SOCIAL
DÉCENNIE INTERNATIONALE DE LA
PRÉVENTION DES CATASTROPHES
NATURELLES
QUESTIONS RELATIVES À L'ÉCONOMIE
ET À L'ENVIRONNEMENT : RAPPORT
DES ORGANES SUBSIDIAIRES,
CONFÉRENCES ET QUESTIONS
CONNEXES
COOPÉRATION RÉGIONALE DANS LES
DOMAINES ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
ET DANS LES DOMAINES CONNEXES
QUESTIONS DE COORDINATION

* A/49/50/Rev.1.

Lettre datée du 27 juin 1994, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Algérie
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la déclaration ministérielle du Groupe des 77 adoptée le 24 juin 1994 à l'occasion du trentième anniversaire du Groupe des 77, commémoré au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York le 24 juin 1994 (voir annexe).

Au nom du Groupe des 77, je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 44, 45, 49, 52, 91, 92, 93, 94, 96, 99 et 101 de la liste préliminaire, et du Conseil économique et social au titre des points 2, 3, 4, 5 a), e), f) et i), 6, 7 et 9 de l'ordre du jour de sa session de fond de 1994.

L'Ambassadeur et Représentant
permanent de l'Algérie auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

Président du Groupe des 77 à
New York

(Signé) Ramtane LAMAMRA

ANNEXE

Déclaration ministérielle adoptée à l'occasion du
trentième anniversaire du Groupe des 77

Nous, Ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77, réunis à New York le 24 juin 1994 à l'occasion du trentième anniversaire de la fondation du Groupe des 77,

Accueillant chaleureusement en cette heureuse occasion la République d'Afrique du Sud en tant que membre le plus récent du Groupe des 77, et ne doutant pas des importantes contributions qu'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale apportera à la réalisation de nos objectifs communs,

Ayant examiné les progrès réalisés par le Groupe des 77 et les difficultés qu'il a rencontrées ces 30 dernières années, évalué les transformations que subissent l'économie mondiale et les relations économiques internationales et analysé leurs incidences ainsi que les possibilités et les défis qu'elles présentent pour les pays en développement,

Réaffirmant avec force les dispositions figurant dans la déclaration commune adoptée le 15 juin 1964 par les 77 pays en développement à l'occasion de la première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ainsi que la Charte d'Alger adoptée à la première réunion ministérielle du Groupe des 77 le 25 octobre 1967, déclarons solennellement ce qui suit :

1. Le Groupe des 77 a été fondé il y a 30 ans du fait que les pays en développement avaient collectivement conscience qu'ils partageaient des problèmes communs et qu'ils devaient agir conjointement conformément aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies pour faire pièce à la structure inéquitable des relations économiques internationales. L'évolution du Groupe des 77, étroitement liée à celle du système des Nations Unies, révèle clairement l'importance qu'il attache à la coopération multilatérale.

2. Ces 30 dernières années, le Groupe des 77 n'est pas seulement devenu un acteur prépondérant dans les relations économiques internationales, mais aussi l'une des principales sources d'idées, de concepts et d'initiatives relatives au développement et à la coopération internationale.

3. L'espoir d'une plus grande sécurité mondiale et d'un ordre économique international juste, équitable et non discriminatoire n'a pas été réalisé. Aujourd'hui, le monde souffre de graves problèmes économiques et sociaux dont beaucoup de nature structurelle, qu'il importe que la communauté internationale corrige d'urgence. Nous regrettons que l'économie mondiale interdépendante reste marquée par l'incertitude, les déséquilibres et la récession, et que les pays en développement continuent d'être dans l'ensemble marginalisés. Nous notons aussi avec préoccupation la tendance qu'ont les pays développés à prendre des décisions qui affectent l'économie mondiale hors du cadre multilatéral du système des Nations Unies, sans tenir pleinement compte des intérêts des pays en développement. La nécessité de démocratiser les relations internationales est plus pressante que jamais.

4. Au cours des trois dernières décennies, des phénomènes tels que des apports financiers insuffisants, une aide publique au développement (APD) demeurant très en deçà de l'objectif fixé – à savoir 0,7 % du produit national brut (PNB) –, l'absence d'investissements étrangers, les inégalités du système commercial international, la faiblesse des cours des produits de base et la crise de la dette ont pris une forte ampleur politique et économique et sont devenus les principaux obstacles à la croissance et au développement dans les pays en développement. Ces problèmes sont étroitement liés à l'aggravation d'une pauvreté généralisée, devenue encore plus pénible par suite des programmes d'ajustement structurel. La plupart des nations en développement poursuivent des politiques courageuses en vue de restructurer leur économie malgré un environnement externe défavorable. Nous appelons donc la communauté internationale à intensifier les efforts qu'elles déploie pour s'attaquer à ces problèmes et à prendre des mesures concrètes pour aider à les résoudre.

5. Nous exprimons l'espoir que, même s'ils ne reflètent pas en totalité les aspirations des pays en développement, les engagements pris grâce à la conclusion des négociations d'Uruguay à Marrakech (Maroc) le 15 avril 1994 contribueront à constituer un système commercial multilatéral ouvert, stable, prévisible, équitable et transparent. Dans ce cadre, nous réaffirmons qu'il est nécessaire d'abolir les pratiques et mesures commerciales unilatérales et arbitraires, notant avec préoccupation la persistance de certaines tendances visant à développer et encourager de nouvelles formes de protectionnisme et de distorsions, notamment la tentative d'introduire des clauses sociales et environnementales dans le régime commercial international. Nous soulignons aussi la nécessité de prendre des mesures pour indemniser comme il convient les pays en développement qui subissent les conséquences négatives de ce nouveau régime commercial multilatéral.

6. Nous réaffirmons notre profonde préoccupation devant la situation économique critique qui persiste en Afrique et la détérioration des conditions économiques dans les pays les moins avancés, eu égard en particulier à l'insuffisance de l'aide internationale.

7. Nous demandons que les pays en développement participent pleinement et effectivement au processus de prise de décisions et à la solution des problèmes économiques mondiaux grâce au renforcement du multilatéralisme et à l'application d'un mécanisme efficace de coordination multilatérale des politiques macro-économiques au niveau mondial dans le but de promouvoir une croissance équitable de l'économie mondiale. Nous sommes convaincus qu'une croissance et un développement économiques soutenus, des pays en développement en particulier, est le principal objectif que doit se fixer en priorité la communauté internationale.

8. Nous donnons un rang élevé dans l'ordre des priorités à la revitalisation et au renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir la coopération internationale en vue du développement économique et social. Nous sommes convaincus que l'Organisation des Nations Unies devrait être encouragée à développer son plein potentiel dans le domaine de la coopération économique internationale et se voir attribuer les ressources nécessaires pour contribuer à résoudre les graves problèmes économiques et sociaux auxquels se heurtent les pays en développement dans leurs

efforts pour réaliser une croissance et un développement économiques soutenus. À cet égard, nous soulignons aussi la nécessité d'accentuer davantage encore l'importance et la pertinence de la CNUCED et d'en revitaliser les activités et les fonctions dans le domaine d'une coopération internationale favorable au développement.

9. Nous demandons que soient pleinement honorés les engagements pris en faveur d'une coopération internationale dans les résolutions de l'Assemblée générale, notamment la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement adoptée par l'Assemblée générale à sa dix-huitième session extraordinaire, la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, la Déclaration sur le droit au développement, le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, l'Engagement de Cartagena adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa huitième session, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et le programme Action 21 adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) ainsi que d'autres accords et conférences de suivi relatifs à la CNUED. Nous accueillons favorablement la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer qui entre en vigueur le 16 novembre 1994 et espérons que l'adoption prochaine de la résolution relative à l'application de la partie XI de la Convention au cours de la reprise de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale garantira la réalisation rapide d'une participation universelle à la Convention.

10. Nous attachons la plus haute priorité à l'initiative d'un programme d'action pour le développement qui servirait à promouvoir un consensus orienté vers l'action en ce qui concerne la croissance et le développement économiques. Nous réaffirmons la nécessité vitale d'une approche intégrée du développement ainsi que d'une coopération internationale coordonnée et efficace. Nous soulignons en outre qu'il incombe à chaque pays de définir ses buts, objectifs et priorités nationaux s'agissant de son propre processus de développement et qu'il convient, par conséquent, de s'abstenir de prendre des mesures visant à introduire de nouvelles conditionalités dans la redéfinition des fondements d'une coopération internationale. La communauté internationale devrait appuyer et compléter l'action menée au plan national par les pays en développement.

11. Nous réaffirmons notre ferme volonté de renforcer la coopération Sud-Sud, qui fait partie intégrante de la stratégie de croissance économique des pays en développement. Nous invitons la communauté internationale à appuyer efficacement les programmes de coopération économique et technique entre pays en développement. Un certain nombre d'initiatives et de projets ont été lancés dans le cadre de la coopération Sud-Sud, dont le potentiel est loin d'être pleinement réalisé. Nous réaffirmons notre conviction que la coopération Sud-Sud et l'autonomie individuelle et collective de nos pays sont un moyen essentiel de renforcer notre pouvoir de négociation et de maintenir notre solidarité et notre cohésion. Le Programme d'action de Caracas sur la coopération économique entre pays en développement reste un cadre essentiel pour nos efforts communs et des mesures adéquates devraient être prises pour en assurer l'exécution. Nous nous félicitons de l'impulsion donnée ces dernières années à la coopération économique régionale et sous-régionale et des progrès

réalisés par celle-ci ainsi que des efforts d'intégration entrepris par les pays en développement et nous nous engageons à redoubler d'efforts dans la coopération Sud-Sud au niveau interrégional.

12. Nous sommes fermement attachés à porter l'action du Groupe des 77 à un nouveau niveau d'engagement, à en renforcer l'efficacité institutionnelle pour dégager des positions communes de notre groupe sur toutes les questions et activités du système des Nations Unies relatives aux buts et objectifs précités. À cette fin :

a) Chaque section du Groupe sera dotée d'un bureau de liaison qui sera financé au moyen de contributions volontaires de ses membres et selon d'autres modalités approuvées par chaque section;

b) Le mandat du président de chaque section sera d'un an;

c) Deux réunions des sections seront tenues chaque année : l'une au début de l'année pour fixer les questions prioritaires de coordination et une deuxième pour évaluer la réalisation des objectifs fixés pour la période considérée. Une réunion de section pourra le cas échéant être convoquée à l'échelon ministériel.

13. Nous nous félicitons de la création du Comité conjoint de coordination du Groupe des 77 et du Mouvement des pays non alignés, qui contribuera à renforcer la coordination et la complémentarité entre les programmes respectifs de notre groupe et du Mouvement en matière de coopération Sud-Sud et Nord-Sud.

14. Devant la situation peu satisfaisante de l'économie mondiale, nous réaffirmons la nécessité pressante d'un dialogue constructif entre le Nord et le Sud, outil qui doit permettre de resserrer la coopération internationale et de promouvoir la croissance et le développement économiques des pays en développement. Nous tenons à souligner qu'un tel dialogue devrait être fondé sur l'impératif économique d'intérêts et d'avantages communs, et refléter une véritable interdépendance.

15. Nous réaffirmons notre volonté déterminée de continuer à contribuer au renforcement du rôle joué par l'Organisation des Nations Unies dans la promotion de la paix et du développement. Le développement est en effet la condition préalable d'une paix durable. La réalisation du droit au développement en tant que droit de l'homme fondamental devrait avoir la priorité absolue.

16. Nous espérons que les prochains sommets et conférences tels que la Conférence internationale sur la population et le développement, le Sommet mondial du développement social, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), auxquels nous attachons une grande priorité, contribueront à une meilleure compréhension des problèmes de développement des pays en développement et aideront à dégager progressivement un consensus mondial et à mobiliser des ressources suffisantes pour les traiter efficacement.

17. Nous nous déclarons par la présente résolument décidés à faire fond sur les buts et objectifs susmentionnés du Groupe des 77 pour l'an 2000 et au-delà, et nous nous réaffirmons déterminés à poursuivre nos efforts vers la réalisation du droit universel au développement de toutes les nations et de tous les peuples. En publiant la présente déclaration au nom de 130 nations en développement et de la Chine, nous invitons les dirigeants des nations du Groupe des Sept qui se réuniront en Italie au mois de juillet à faire preuve d'audace en contribuant à relever d'urgence les défis évoqués plus haut.
